



Conseil Municipal
Séance du 18 janvier 2018

Compte rendu

Affiché le : 24/01/2018

Le dix-huit janvier deux mille dix-huit, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le dix janvier deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

Étaient présents :

		Présents	Pouvoirs	Absents
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	X		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	X		
Deuxième adjoint	JUILLARD CLEMENCE	X		
Troisième adjoint	PLANET FRANCK		A Bernard Mayet	
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE	X		
Cinquième adjoint	VEDRINE JACQUES	X		
Sixième adjoint	REVERDY MARINETTE	X		
Conseiller municipal	RASO VINCENT	X		
Conseiller municipal	JEAN-PIERRE ROBTON	X		
Conseillère municipale	PAGET CHRISTIANE		A Clémence Juillard	
Conseiller municipal	MAYET BERNARD	X		
Conseiller municipal	DAMIEN VAUDO	X		
Conseillère municipale	HARMANT PATRICIA			X
Conseillère municipale	CROST SANDRINE			X
Conseiller municipal	D'ALEO MICHAEL			X
Conseillère municipale	PIGEON AMELIE			X
Conseillère municipale	CAZEAUX MARINE			X
Conseillère municipale	BEJUY SOPHIE			X
Conseiller municipal	GARCIA RICHARD	X		
Conseillère municipale	VIELLARD NICOLE	X		
Conseillère municipale	BERRODIER DANIELLE	X		
Total		13	2	6

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Danielle BERRODIER est désignée secrétaire de séance 13 présents, 15 votants, 20h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

2018-01-01 Budget de l'eau potable et budget de l'assainissement : admission en non valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Il propose d'admettre en non-valeur les créances détaillées pour un montant total de **17 278.39 €**. Il ajoute que certaines créances sont encore rattachées au budget de l'assainissement mais concernent le service de l'eau potable. Par conséquent, il propose qu'un versement de 6 331.80 € TTC comportant 328.97 € de TVA depuis le compte 658 du budget de l'eau potable soit réalisé au compte 7714 du budget de l'assainissement.

Monsieur le Maire précise que ces créances datent d'avant l'affermage avec la société SUEZ.

Abstention	1
Contre	0
Pour	14

2018-01-02 Création d'emplois temporaires pour les ALSH 2018 au service Enfance Jeunesse

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

En raison de l'importante fluctuation des effectifs au sein de ce service, la Collectivité doit être en mesure de pouvoir faire appel à du personnel de renfort durant les ALSH des petites vacances et des vacances estivales de l'année 2018. Il est proposé de créer :

- Trois contrats d'engagement éducatif engageant des animateurs BAFA ou équivalent pour les ALSH des petites et grandes vacances de l'année 2018. La rémunération journalière brute servie sera de 89 €
- Un contrat d'engagement éducatif pour un directeur d'ALSH pour les vacances de printemps 2018. La rémunération journalière brute servie sera de 97 €

Ces postes seront déployés en fonction des besoins.

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

2018-01-03 Modification de la grille tarifaire des concessions au cimetière communal

Rapporteur : Marinette REVERDY

Elle expose la nécessité de revoir la grille tarifaire applicable aux concessions qui ne correspond pas aux usages et qui n'a pas été révisée depuis le 13 décembre 2010.

Elle propose de supprimer les concessions de 50 ans et 15 ans. Seules les concessions de 15 ans pourront être renouvelées pour la même durée. Les concessions de 50 ans seront converties pour une durée de 30 ans.

Ces mêmes restrictions sont apportées aux concessions de 10 ans du columbarium : cette durée est supprimée sauf pour les renouvellements. Les concessions de 15 ans sont supprimées. Elles pourront être renouvelées pour une durée plus courte.

Le tarif proposé se fera désormais au m² et non plus à la concession.

Marinette REVERDY précise que les durées de 10 et 15 ans étaient trop courtes et que la durée de 50 ans était trop longue. Elle précise également que les concessions au columbarium sont actuellement trop chères et que le nouveau système de tarification à « la 1ère mise à disposition » est plus adapté.

Bernard MAYET demande si ces nouveaux tarifs s'appliquent uniquement aux nouvelles concessions ou également aux renouvellements. Marinette REVERDY précise que ces nouveaux tarifs s'appliquent pour les nouvelles concessions et les renouvellements.

Bernard MAYET demande comment ont été établis ces nouveaux tarifs. Marinette REVERDY indique que ces tarifs résultent du travail avec le bureau d'étude et d'une comparaison avec les tarifications d'autres communes.

Tarif au m ² pour 15 ans (renouvellement uniquement)	150 €
Tarif au m ² pour 30 ans (concessions nouvelles et renouvellement)	200 €
Concession columbarium 10 ans (renouvellement uniquement)	60 €
Concession columbarium 30 ans	1 ^{ère} mise à disposition : 400 € et 60 € de concession Puis pour les renouvellements au-delà des 30 ans 60 € Pour les renouvellements des concessions existantes 60 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

2018-01-04 Grille tarifaire régie photocopies placée auprès de l'Agence Postale Communale

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Il explique que la Commune souhaite mettre en place une solution de copies pour les usagers de Loyettes.

Les solutions à disposition sont éloignées (Tignieu Jamezyieu) ce qui impose de pouvoir être véhiculé.

De plus même si la tendance est à la dématérialisation des « démarches papier » sont encore nécessaires.

Un copieur en location maintenance doté d'un système de lecture de cartes prépayées a été acquis pour ce nouveau service et une régie de recettes est en cours d'ouverture

Il convient désormais

- de mettre en place une grille tarifaire.

Carte 100 unités : 40 €

Carte 50 unités : 22 €

Carte 25 unités : 12.50 €

Carte 10 unités : 5 €

- De fixer le « coût crédits copie » comme suit :

1 copie A4 noir et blanc : 1 unité

1 copie A3 noir et blanc : 2 unités

1 copie A4 couleur : 2 unités

1 copie A3 couleur : 3 unités

Il est également instauré des frais de 2 € pour chaque carte perdue

Jean-Marc DELAVALLE ajoute que l'installation de ce copieur répond à une forte demande de la population de la commune. Il précise également que le copieur sera installé à l'agence postale communale car cela permettra de désengorger la Mairie et que les horaires d'ouverture de l'agence sont adaptés.

Jean-Pierre ROBTON souhaite connaître le prix de la location du copieur.

Jean-Marc DELAVALLE détaille les chiffres suivants :

-668 euros HT par an pour le copieur

-maintenance : 0.003 euros HT par copie en noir et blanc/0.03 HT euros par copies en couleur

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

2018-01-05 Règlement du SPANC

Rapporteur : Jacques VEDRINE

Il explique à l'Assemblée que la réglementation relative au service d'assainissement non collectif a évolué et qu'il convient de mettre à jour le règlement de service afin qu'il renvoie à ces nouveaux textes réglementaires.

Par ailleurs, il souhaite intégrer les informations relatives au nouveau prestataire du service

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

2018-01-06 Rachat des actions communales à la SEMCODA par la CCPA

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

Il rappelle que la Commune possède actuellement 432 parts :

- 50 parts acquises en 1993 au prix de 15.24 € par part
- 100 parts acquises en 1995 au prix de 15.24 par part
- 282 acquises en 2016 au prix de 44 € valeur nominale et une prime d'émission de 239 €

L'acquisition des parts sociales à la SEMCODA par la CCPA se ferait sur 4 exercices budgétaires et selon les conditions suivantes :

- En 2017,
 - o 51 parts sociales sur celles de 2016 au prix de 283 € par part soit 14 433 €
 - o 150 parts sociales 1993 et 1995 au prix de 54 € par part soit 8 100 €
 - En 2018,
 - o 77 parts sociales 2016 au prix de 283 € par part soit 21 791€
 - En 2019,
 - o 77 parts sociales 2016 au prix de 283 € par part soit 21 791€
 - En 2020,
 - o 77 parts sociales 2016 au prix de 283 € par part soit 21 791€
- Soit au total une recette de 87 906 €

Ces conditions de cession seront reprises dans une convention bipartite entre la Commune et la CCPA.

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

2018-01-07 Abandon du régime des Nouveaux rythmes scolaires. Rentrée 2018-2019

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Il informe qu'un retour à la semaine scolaire de 4 jours a été adopté par les conseils des écoles maternelle et élémentaire.

Suite à ces conseils, un questionnaire a été remis aux parents d'élèves pour proposer un planning horaire élaboré avec l'ensemble des enseignants.

La majorité des familles a opté pour le planning suivant : 8h15-11h45 et 13h45-16h15. Ce planning organise des matinées plus longues car les apprentissages sont plus efficaces le matin.

Jean-Marc DELAVALLE propose donc d'adopter les horaires suivants pour les écoles maternelles et élémentaires de Loyettes : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h45 puis 13h45 à 16h15,

Le service d'accueil de loisirs aura donc ses horaires de fonctionnement adaptés comme suit : le matin de 7h15 à 8h15, le midi de 11h45 à 13h45 et le soir de 16h15 à 18h30 tandis que l'accueil de loisirs du mercredi s'organisera sur la journée de 7h15 à 18h15

Le Projet Educatif Du Territoire sera travaillé en ce sens avec son comité de pilotage rassemblant lui-même, des membres du service enfance-jeunesse, les DDEN, les représentants des parents d'élèves, les directrices des écoles élémentaire et maternelle.

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

2018-01-08 Validation du Document Unique de la commune de Loyettes

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Par délibération n°2016-05-01 du 2 juin 2016 le Conseil Municipal avait engagé la Commune dans la réalisation du Document Unique

Ce dernier est finalisé et soumis à l'approbation du Conseil Municipal

Il impose le respect des règles de sécurité par les agents et à la Collectivité l'obligation de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer cette sécurité (fournitures des équipements de protection individuels notamment)

Jean-Marc DELAVALLE ajoute que ce document unique est le résultat du travail d'un comité de pilotage qui a étudié les différents risques par activité de la Commune.

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Objet	Tiers/montant	Date
Fourniture de signalétique de rue (adressage)	Signature 25 000 € HT Pour 4 ans	11/12/2017
Virement de crédits des dépenses imprévues budget eau Pour paiement de l'avance forfaitaire à CTPG travaux rue du Delaye, angle RD20	- 2634 € du 020 au 238	13/12/2017
Virement de crédits des dépenses imprévues budget principal Pour paiement de l'avance forfaitaire à CTPG travaux rue du Delaye, angle RD20	- 3200 € du 020 au 238	13/12/2017
Création d'une régie « photocopies » placée auprès de l'APC	APC	03/01/2018
Éclairage Public place des Mariniers	SIEA 4 233.10 €	08/01/2018

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 22 février 2018 à 20h00
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h32.

aucune personne n'a assisté à la séance

Le secrétaire de séance
Danielle BERRODIER